



Pension alimentaire sans enfants

Par **alisson88**, le **13/06/2015** à **14:13**

bonjour, j'aurais aimé me renseigner pour mon beau père, en effet celui ci actuellement en procédure de divorce, se voit dans l'obligation de verser une pension alimentaire de 1200e à son ex compagne, sachant qu'il détiennent ensemble 3 propriétés (1 maison et 2 appartements) et que il a tout laissé à cette dernière il ne possède aucune clés, sachant que celle ci est loin d'être dans le besoin étant donné qu'elle a pas mal d'argent de côté, mon beau père est donc obligé de louer un appartement pour y vivre, il travaille dans la police, il vit maintenant en concubinage avec ma mère qui est actuellement au RSA, sans oublier que mon beau père et son ex compagne n'ont jamais eu d'enfants! Alors je me tourne vers vous pour essayer de comprendre et pour voir si quelqu'un pourrait m'éclaircir sur cette situation car je ne comprend absolument pas comment une femme sans enfant qui arrive à vivre avec l'argent qu'elle a cumulé de côté et qui détient 3 propriétés peut réclamer et surtout obtenir 1200e de pension ???? (ce qui met mon beau père dans une situation financière délicate) pour moi c'est une injustice...

Par **domat**, le **13/06/2015** à **14:59**

bjr,
la pension alimentaire c'est pour les enfants.
pour les époux on parle de pension compensatoire.
elle est censée compenser la différence de niveau de vie existant entre les ex-époux suite au divorce.
cette prestation est en principe fixée par le JAF en fonction de certains paramètres (ressources de l'époux débiteur et besoins de l'autre époux).
votre beau-père pouvait contester par son avocat l'ensemble des dispositions prises par le jaf.
comme je vois que le divorce est en cours de procédure, vous devriez vous rapprocher de son avocat.
cdt